

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1997)

Rubrik: Europe occidentale, centrale et Balkans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/A. Feric

La pollution peut entraîner la prolifération rapide de maladies transmises par l'eau chez des personnes affaiblies par l'interruption de l'approvisionnement en vivres et par le manque de soins médicaux pendant un conflit. En Albanie et en Bosnie-Herzégovine, le CICR a fourni des pièces détachées et des produits chimiques et mis à disposition ses compétences techniques, pour réparer les réseaux d'égouts endommagés et contribuer à rétablir l'accès à l'eau potable.

Europe occidentale, centrale et Balkans

Délégations CICR :

Albanie, Bosnie-Herzégovine,
République fédérale de Yougoslavie

Délégation régionale CICR :

Budapest

Personnel

Expatriés CICR ¹ :	80
Sociétés nationales ¹ :	27
Employées locaux ² :	619

Dépenses totales

CHF 71 127 223

Répartition des dépenses CHF

Protection/activités de recherches :	18 511 791
Secours matériels :	22 431 609
Activités de santé :	13 427 886
Coopération avec les Sociétés nationales :	4 072 401
Promotion/diffusion :	3 893 434
Soutien opérationnel :	4 854 967
Participation aux frais généraux :	3 935 135



EUROPE OCCIDENTALE, CENTRALE ET BALKANS

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1997

Les efforts suivis déployés par la communauté internationale pour consolider le processus de paix en Bosnie-Herzégovine par l'application de l'accord de Dayton³, signé fin 1995, et pour aider non seulement ce pays déchiré par la guerre, mais aussi toute la région, à revenir à la normale ont débouché sur des résultats contrastés pendant l'année considérée.

Les principaux objectifs militaires — cessation des hostilités et séparation des forces terrestres — avaient été atteints plus tôt dans le processus, contribuant nettement à la stabilité et à la sécurité de la région. En 1997, la Force de stabilisation (Stabilization Force – SFOR), placée sous l'égide de l'OTAN, a continué à jouer un rôle de dissuasion. Cette force avait remplacé à la fin de l'année précédente l'IFOR*, formation plus importante, elle aussi dirigée par l'OTAN.

Les aspects humanitaires et politiques de l'accord se sont toutefois révélés plus difficiles à appliquer. Si des progrès ont été réalisés sur le plan politique à l'échelon national, la coopération a été laborieuse dans l'ensemble. Le refus persistant des anciens belligérants de livrer des personnes accusées de crimes de guerre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a représenté une source d'immense frustration pour la communauté internationale et a conduit, en juillet, à la première opération d'arrestation de la SFOR.

Par ailleurs, les conditions générales du retour des réfugiés et des personnes déplacées ne s'étaient pas sensiblement améliorées, donnant lieu à un autre sujet d'inquiétude. Une obstruction systématique, qui a pris des formes diverses — sécurité insatisfaisante, incapacité à établir un système d'accès aux documents personnels et insuffisances dans l'octroi de logements provisoires —, a conduit d'innombrables réfugiés et personnes déplacées qui revenaient à être réinstallés contre leur gré ailleurs que leurs lieux d'origine.

Devant la lenteur du changement, la communauté internationale a décidé que toute aide future à la reconstruction dépendrait du respect de l'accord de paix. L'absence d'investissements dans les régions où il avait été estimé que les autorités n'avaient pas respecté l'accord s'est traduit par un accroissement du chômage, une faible productivité et un manque de possibilités, pour les habitants, de se ressaisir.

En outre, compte tenu du déséquilibre de l'aide financière internationale allouée aux deux entités composant le pays (la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska), de nombreuses personnes ont continué à dépendre d'une assistance supplémentaire.

Le CICR a donc œuvré, avec les donateurs, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'autres organisations humanitaires et des institutions locales à fournir une sécurité, sur le plan social, destinée à répondre à certains des besoins créés par les effets durables de la guerre. L'institution s'est appuyée sur son expérience dans le pays et sur les relations qu'elle avait entretenues avec tous les acteurs concernés pour

* IFOR : Implementation Force (Force de mise en œuvre de la paix).

³ Le titre complet du traité est l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

aider à soulager la population pendant cette période de transition et renforcer la capacité des institutions-clés (en particulier la Croix-Rouge locale) à assister leur propre population.

Malgré les efforts soutenus déployés par le CICR pour élucider le sort des personnes portées disparues, grâce à des méthodes de recherche intensives et à la coopération avec les partenaires politiques nationaux et internationaux, on est resté sans nouvelles de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Les efforts du CICR dans la campagne internationale en faveur de l'interdiction totale des mines terrestres antipersonnel ont été récompensés en décembre, lorsque 123 États ont signé un nouveau traité interdisant la production, le transfert, le stockage et l'emploi de ces armes dévastatrices. Presque tous les pays d'Europe occidentale et centrale — dont la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, toutes deux fortement infestées de mines — figuraient au nombre des signataires.

En Croatie, l'année a été marquée par les efforts visant à ce que la région de la Slavonie orientale (essentiellement peuplée de Serbes) de la Baranja et du Srem occidental réintègre le pays. Bien que le processus se soit déroulé dans d'assez bonnes conditions, le CICR a suivi de près le sort des personnes vulnérables. Les activités mises en place par l'institution pour protéger la population civile ont été renforcées par la complémentarité qui s'est développée entre les principaux acteurs, avec le CICR sur le devant de la scène. Celui-ci était en effet le seul à disposer de ressources suffisantes pour assurer un suivi efficace et régulier de la situation non seulement en Slavonie orientale, mais aussi dans les anciens Secteurs des Nations Unies.

En République fédérale de Yougoslavie, les tensions au Monténégro, au Sandzak, et en particulier au Kosovo, ont été une source de préoccupation majeure. Les troubles se sont multipliés dans le pays à la suite de la détérioration des conditions sociales et économiques, ce qui a entraîné une nette augmentation du nombre d'incidents violents. Tout en suivant cette évolution de la situation, le CICR a continué à visiter des détenus de sécurité et à insister pour que l'accès à ces personnes lui soit facilité.

Des désordres ont éclaté en Albanie au début de l'année. L'agitation sociale déclenchée par l'effondrement des « pyramides financières », dans lesquelles des milliers de personnes avaient placé les économies d'une vie entière, a culminé en une explosion de violence en mars, ce qui a provoqué une dislocation complète de l'ordre public. Le CICR a réagi en ouvrant une délégation pleinement opérationnelle dans le pays, afin d'assister les personnes les plus démunies. La communauté internationale est elle aussi intervenue rapidement, avec le déploiement d'une force de protection multinationale, d'avril à août. La crise a commencé à s'apaiser à la suite des élections générales, qui se sont déroulées le 29 juin sous le contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et ont abouti à la victoire du Parti socialiste albanaise.

En 1997 également, le CICR a ouvert officiellement sa délégation régionale à Budapest, qui couvre plusieurs pays d'Europe centrale et des Balkans.

Europe occidentale et centrale

Les représentants du CICR ont effectué diverses missions et assisté à de nombreuses conférences, réunions et séminaires dans toute l'Europe pour tenter d'obtenir un appui pour les opérations humanitaires, de faire avancer le processus en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel et de promouvoir le droit international humanitaire. En juin, le président du CICR a pris la parole lors d'une session plénière de la Conférence de Bruxelles. Cette réunion avait pour but de répondre officiellement à l'invitation faite par le Canada de lancer des négociations en vue de l'adoption d'un traité juridiquement contraignant interdisant les mines antipersonnel, et de signer un tel accord à Ottawa en décembre 1997. Des représentants de 154 pays ont participé à la Conférence de Bruxelles et 97 États se sont associés à la Déclaration de Bruxelles qui en a résulté, en vertu de laquelle ils s'engageaient à accepter l'interdiction totale de ces armes⁴.

Le président du CICR s'est rendu en visite officielle dans plusieurs pays, notamment en Allemagne (en juin), où il a rencontré le président de la République, le chancelier fédéral et plusieurs autres personnalités du gouvernement, et en Roumanie (en octobre), où il a fait un bref discours devant l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui pour la première fois s'est tenue dans un pays non membre. Le président est également allé à Londres, en septembre, pour s'adresser aux membres de la communauté juive britannique et rencontrer des hauts fonctionnaires du gouvernement et des représentants de la Croix-Rouge britannique. Il s'est aussi rendu à Strasbourg et Vienne pour s'entretenir avec des membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE* ou participer aux travaux de ces deux organisations.

Le président du CICR a effectué une visite officielle au Luxembourg, qui exerçait la présidence de l'Union européenne. Au cours de ses discussions avec le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération, il a mis l'accent sur les relations entre le CICR et l'Union européenne, et les rapports bilatéraux entre le CICR et le Luxembourg. Le président du CICR a également été reçu par la grande-duchesse Charlotte, présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

De nombreuses missions ont en outre été accomplies par le vice-président du CICR, des membres du comité, les délégués généraux et des représentants du Département des ressources extérieures, de la Division juridique et de la Division des organisations internationales. Parmi les événements spécifiquement liés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, on citera la 5^e Conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe, qui s'est tenue à Copenhague en mars ; un débat d'une journée sur les

⁴ Voir *Promotion et développement du droit international humanitaire*, pp. 295-298.

* OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

questions liées à l'action des organisations humanitaires, organisé par le CICR à Paris, en mai ; un forum humanitaire présidé par le CICR à Wolfsberg (Suisse)⁵, en juin, auquel ont participé les représentants de haut niveau des principales organisations humanitaires et des principaux pays donateurs, la Banque mondiale et la Commission européenne ; et une table ronde sur l'action préventive, organisée par le CICR à Copenhague en novembre, avec l'assistance financière du gouvernement danois.

En sa qualité de dépositaire et de promoteur du droit international humanitaire, le CICR a pris part à un certain nombre d'événements consacrés à cette branche du droit. Il a notamment participé au 14^e congrès de la Société internationale de droit militaire et de droit de la guerre, qui avait pour thème les enquêtes sur les violations du droit des conflits armés et leur répression, et au 15^e cours annuel de droit international humanitaire, organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge polonaise⁶ à Varsovie. Une conférence sur la mise en œuvre du droit humanitaire, organisée par le *British Department for International Development* (Département britannique pour le développement international) en octobre, a donné au CICR l'occasion d'exposer les problèmes qu'il rencontre dans le domaine de l'action préventive.

En octobre, le président s'est rendu en visite officielle en Espagne, où il a été reçu par le roi et la reine. À cette occasion, il a rencontré le premier ministre, le président du Parlement espagnol et plusieurs personnalités du gouvernement. Il s'est en outre longuement entretenu avec des hauts responsables de la Croix-Rouge espagnole.

Le mois suivant, l'Espagne a accueilli le Conseil des Délégués. Les réunions, qui se sont tenues à Séville, ont culminé avec l'adoption d'un nouvel Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁷.

Le 19 juillet, l'IRA* a mis fin à 18 mois de violence en annonçant un nouveau cessez-le-feu, qui a été respecté par toutes les parties concernées, à l'exception de deux petits groupes paramilitaires radicaux. À la suite de l'ouverture de discussions réunissant tous les partis, le 17 septembre, les chances de parvenir à un règlement politique négocié pour l'Irlande du Nord semblaient meilleures qu'elles ne l'avaient été depuis 30 ans.

Entre le 10 et le 14 novembre, deux délégués du CICR, accompagnés d'un médecin, ont effectué une visite intérimaire aux prisonniers de la prison de Maze à Belfast. L'équipe a évalué les conditions de détention des prisonniers incarcérés en relation avec les événements d'Irlande du Nord. Ils ont ensuite examiné leurs conclusions avec le directeur du service pénitentiaire d'Irlande du Nord.

Espagne

Royaume-Uni

⁵ Voir *Ressources extérieures*, p. 330.

⁶ Voir *Promotion et développement du droit international humanitaire*, p. 301.

⁷ Voir *Coopération du CICR à la vie du Mouvement*, pp. 307-309.

* IRA : Armée républicaine irlandaise.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

CICR/RA.12.97

effondrement de l'ordre public

d'assistance du CICR. Des réunions ont également eu lieu avec le président albanaise et des hauts responsables de la Société nationale. Le 12 mars, le CICR a ouvert une délégation pleinement opérationnelle dans la capitale, et une sous-délégation dans la ville méridionale de Girokastër.

Des évaluations, menées par le CICR en collaboration avec la Croix-Rouge albanaise, ont révélé que les institutions sociales et médicales avaient besoin d'une assistance urgente. Ces établissements dépendaient auparavant des approvisionnements du gouvernement, qui ne leur parvenaient plus, ou avaient déjà été pillés. De surcroît, 10 % de la population, selon les estimations, était devenue vulnérable du fait de la désorganisation des réseaux d'approvisionnement officiels et commerciaux. Le CICR a donc demandé à la communauté internationale de concentrer son aide sur le rétablissement des structures vitales de l'État et la restauration de l'ordre public, plutôt que sur la fourniture d'une assistance humanitaire de grande ampleur.

Ces constatations, alliées à la détérioration régulière de la situation dans le pays, ont conduit le CICR à lancer un appel intégré avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'opération d'assistance a été axée

ALBANIE

La violence a éclaté en Albanie fin février, à la suite de six semaines d'une agitation déclenchée par l'effondrement des « pyramides financières », ce qui s'est traduit, pour des milliers de personnes, par la perte des économies de toute une vie. Avec la dislocation de l'ordre public, le Sud a rapidement sombré dans un chaos qui s'est ensuite propagé aux autres régions du pays. De grandes quantités d'armes ont été saisies par des civils dans des dépôts militaires abandonnés, ce qui s'est soldé par des morts et un afflux régulier de blessés dans les hôpitaux. Le 2 mars, le gouvernement a décrété l'état d'urgence et imposé le couvre-feu nocturne.

Deux jours plus tard, un délégué du CICR a rencontré un représentant du ministre des Affaires étrangères, qui a accueilli favorablement l'offre de service de l'institution. La semaine suivante, le délégué général du CICR pour l'Europe occidentale, centrale et les Balkans a rencontré le vice-ministre de la Défense à Tirana, afin de présenter les plans

sur six activités : fourniture de vivres, de médicaments et de matériel médical aux établissements de santé et aux institutions sociales ; activités dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; assistance aux groupes vulnérables ; appui à la Société nationale ; visites de détenus ; promotion des principes humanitaires et des activités de la Croix-Rouge.

La distribution de secours aux établissements dans le besoin a commencé presque immédiatement. Toutefois, la fourniture de secours aux personnes individuelles qui avaient besoin d'aide dans diverses parties du pays a été retardée jusqu'au 26 mai, en raison de l'insécurité qui régnait sur les routes.

L'aide de la communauté internationale s'est manifestée, avec l'arrivée, le 15 avril, des premiers soldats affectés à la force de protection multinationale placée sous le commandement de l'Italie. Cette force avait pour rôle de faciliter la fourniture rapide et sûre de l'assistance humanitaire, en contribuant à créer un environnement sûr permettant aux organisations internationales de mener à bien leur action.

Entre mars et octobre, les équipes conjointes du CICR et de la Croix-Rouge albanaise ont distribué aux groupes les plus vulnérables des colis familiaux (contenant chacun des rations supplémentaires de nourriture et des articles d'hygiène pour une famille de cinq personnes, pour un mois), fourni des vivres et des articles médicaux de base aux institutions sociales et aux établissements de santé, et distribué des produits chimiques et du matériel au Service des eaux albanais. Lorsque le programme conjoint s'est achevé, en octobre, le CICR a remis 185 tonnes de vivres à la Société nationale pour que celle-ci les utilise pendant les durs mois d'hiver.

Le CICR et la Société nationale ont également lancé, en mai, une campagne de sensibilisation destinée à faire prendre conscience à la population, en particulier aux jeunes, des dangers que représente la manipulation d'armes et d'explosifs.

La coopération de la Croix-Rouge albanaise, avec son réseau de sections locales couvrant tout le pays, a été cruciale pour la mise en œuvre efficace du programme de secours. Outre ses tâches habituelles, la Fédération s'est efforcée d'aider la Société nationale à répondre aux nouvelles demandes auxquelles elle devait faire face, en accroissant ses moyens logistiques (camions, matériel de télécommunications) et en augmentant le nombre de ses bureaux dans le pays. Cet appui était particulièrement nécessaire, car de nombreux entrepôts et locaux avaient été pillés et brûlés.

Les conditions de sécurité ont commencé à s'améliorer après que les élections générales, organisées le 29 juin sous le contrôle de l'OSCE, eurent abouti à la victoire éclatante de l'opposition, le Parti socialiste albanaise. Le nouveau gouvernement a immédiatement entrepris de restaurer l'ordre public, tout en ouvrant des négociations avec les institutions monétaires internationales en vue d'obtenir une aide financière à la restructuration. En septembre, le vice-président du CICR s'est rendu en Albanie pour discuter des activités actuelles et futures de l'institution, et annoncer que le programme de secours et l'action intégrée avec la Fédération se terminaient positivement.

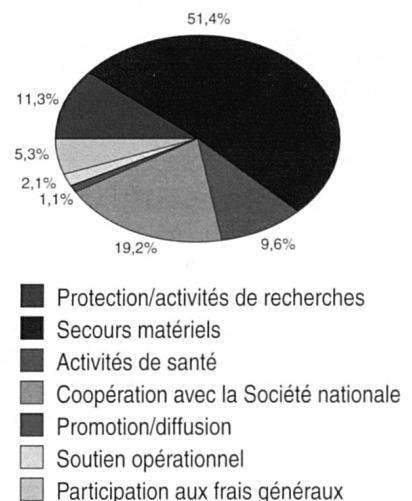
En octobre, après des contacts suivis avec le procureur général et les ministres de la Justice et de l'Intérieur, la délégation de Tirana a conclu avec les autorités un accord

programme d'assistance conjoint

ALBANIE

Dépenses totales en 1997

CHF 11 737 131



visites de détenus

général selon lequel le CICR pouvait visiter tous les détenus incarcérés sous la juridiction des deux ministères⁸. La première série de visites a commencé le 19 novembre et a été effectuée par une équipe composée d'un délégué du CICR, d'un médecin et d'un interprète.

Le président albanais a été reçu, début novembre, par le président du CICR à Genève. Celui-ci a exprimé ses remerciements aux autorités du pays pour l'appui qu'elles avaient fourni à l'action de l'institution pendant la crise. Pour sa part, le dirigeant albanaise a exprimé sa gratitude au CICR et à l'ensemble du Mouvement pour tout ce qu'ils avaient fait dans son pays.

⁸ Le CICR avait précédemment visité des détenus en Albanie en 1991 et 1992.

ALBANIE

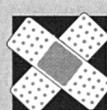


– évalué, à la suite d'un accord conclu avec les autorités en octobre, les conditions de détention et le traitement des détenus dans trois prisons, un hôpital-prison et 22 postes de police ;



– mis en œuvre, conjointement avec la Croix-Rouge albanaise, un programme d'assistance grâce auquel 75 000 familles dans le besoin ont reçu 4 594 tonnes de secours (à savoir 203 195 colis familiaux, 490 tonnes de farine de blé, 148,5 tonnes de nourriture en vrac et 3,3 tonnes d'articles d'hygiène) ;

– fourni à 63 institutions sociales et établissements médicaux 367,5 tonnes de secours (soit 13 077 colis individuels, 145,7 tonnes de nourriture en vrac, 44 tonnes de farine de blé et 18,3 tonnes d'articles d'hygiène) ;



– distribué 50 tonnes de médicaments et de matériel médical et chirurgical de base à 63 institutions sociales et établissements de santé dans tout le pays ;



– fourni à divers services des eaux 74 tonnes de chlore et 50 assortiments de matériel pour tester la teneur de l'eau en chlore, soit suffisamment pour garantir un approvisionnement en eau potable pendant les mois d'été très chauds ;



– travaillé avec le personnel permanent des 36 branches de la Croix-Rouge albanaise, pour planifier les distributions médicales et de secours en dressant des listes de bénéficiaires, en choisissant les entrepôts, en organisant le travail des volontaires et en évaluant les risques en matière de sécurité ;

– aidé la Société nationale à améliorer son image en publiant des communiqués de presse, des bulletins d'information et autre matériel d'information en Albanie ;



– organisé une campagne de sensibilisation aux dangers des armes, pendant laquelle un spot radio de 30 secondes et une publicité télévisée ont été régulièrement diffusés par les stations locales et nationales (de mai à août) ; distribué des notices explicatives sur les risques liés à une mauvaise utilisation d'armes à feu et traduit la vidéo du CICR *Danger mines* en albanais, afin qu'elle soit utilisée lors d'exposés à l'intention des écoliers ;

– fait en sorte que quatre programmes portant sur les activités de la Croix-Rouge et les principes humanitaires soient diffusés par Radio Tirana.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Pendant la deuxième année qui a suivi la signature de l'accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a vécu un processus de transition complexe, s'efforçant de poser les fondations d'une coexistence pacifique au lendemain de la guerre. La communauté internationale est restée un acteur central dans cette opération, à laquelle elle a consacré une énergie et des ressources considérables, en tentant d'éviter de nouvelles violences et d'assurer une stabilité durable dans la région. Malgré cet engagement et un certain nombre de résultats concrets, la mise en œuvre des principaux points de l'accord s'est avérée plus lente et laborieuse que prévu.

Dans l'ensemble, l'année 1997 a vu des progrès modestes mais encourageants dans l'instauration ou la consolidation d'institutions politiques et économiques conjointes. Sur le plan national, des réunions ont eu lieu entre les trois présidents du pays, et les efforts déployés pour mettre sur pied le Conseil des ministres, le Parlement, la Banque centrale et la Cour constitutionnelle ont finalement abouti. En dépit de ces progrès indéniables, les problèmes-clés tels que la recherche des disparus, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, l'enlèvement des mines et la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au sujet de l'arrestation et de la poursuite des criminels de guerre sont restés des points litigieux.

Les conditions extrêmement difficiles et la stagnation ont été particulièrement manifestes dans les domaines économique et social. La décision de la communauté internationale des donateurs de faire dépendre une nouvelle aide à la reconstruction du respect de l'accord de paix, alliée à la résistance opposée par certaines parties à l'adoption d'une législation et d'accords économiques de base, ont provoqué un déséquilibre considérable dans le degré d'assistance qu'ont reçu les deux entités. Dans certaines parties de la Republika Srpska, le taux de chômage a atteint 80 %. Le fait que de nombreuses personnes déplacées vivaient dans des régions où elles n'étaient pas encore actives ou susceptibles d'occuper un emploi (c'est-à-dire des personnes qui avaient passé toute leur vie à la campagne et qui résidaient



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation/bureau CICR — Ligne de démarcation entre entités

progrès sur le plan national

aide conditionnelle à la reconstruction

efforts pour élucider le sort des disparus

maintenant en ville, et vice versa) n'a fait qu'exacerber le problème. En conséquence, un pourcentage important de la population a continué à dépendre d'une certaine forme d'assistance.

La complexité du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et le désir de la communauté internationale de le voir réussir se sont traduits par le nombre de conférences et de réunions qui ont été organisées sur tous les aspects du problèmes et à tous les niveaux. Chaque fois que cela était opportun, le CICR y a assisté, comme participant ou comme observateur. La troisième conférence des donateurs pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine s'est tenue à Bruxelles les 23 et 24 juillet, après avoir été repoussée plusieurs fois en raison de l'absence de progrès accompli par les autorités en matière de respect des dispositions de l'accord de paix. Lors de cette conférence, des représentants de 48 États et de 30 organisations internationales ont promis de continuer à soutenir la reconstruction dans le pays. Le CICR a souligné que l'aide humanitaire était encore nécessaire et ne devait pas être liée à un quelconque processus politique.

Cette préoccupation a été réitérée par le président du CICR à la troisième réunion du PIC*, qui s'est tenue à Bonn en décembre avec des représentants de 51 pays et de 21 organisations internationales. Juste avant la rencontre, dont l'objectif était d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix, les trois présidents de la Bosnie-Herzégovine sont parvenus à un accord sur un passeport commun, un nouveau droit de la citoyenneté et le fonctionnement du Conseil des ministres.

Le sort des disparus est resté l'un des problèmes les plus importants à résoudre, et la profonde frustration ressentie par les familles de ces personnes devant l'absence d'informations et de progrès a agi comme une force déstabilisatrice au cœur même de l'effort déployé pour parvenir à la réconciliation.

Le peu d'empressement des autorités à rechercher les disparus et la politisation accrue de la question ont conduit à l'ajournement de nouvelles sessions du Groupe de travail sur les personnes disparues. À la suite de la dernière séance, le 30 janvier, le CICR a cherché à mettre au point une approche plus constructive pour les réunions à venir, en tenant des consultations avec toutes les parties et les familles concernées. Il est ressorti de ces rencontres que les parties devaient s'engager pleinement dans le processus, que le CICR devait jouer un rôle plus important en représentant les intérêts des familles et que celles-ci devaient être impliquées davantage dans le processus.

En conséquence, une première réunion d'associations de familles de disparus a eu lieu à Sarajevo, les 29 et 30 avril. Des représentants de dix associations de tout le pays ont participé à cette rencontre, qui a permis de présenter les activités du

* PIC* : *Peace Implementation Council* (Conseil de mise en œuvre de la paix), réunissant les cinq membres du Groupe de contact (États-Unis, Royaume-Uni, Russie, Allemagne et France), l'Union européenne et d'autres États et organisations internationales intéressés.

CICR et de définir plus clairement les besoins des proches. Une deuxième réunion de ce type, en novembre, s'est concentrée sur les problèmes de l'exhumation, de l'identification des dépouilles mortelles et d'une nouvelle inhumation décente.

Le Groupe de travail lui-même s'est réuni à Genève, où il a tenu sa 11^e session en juillet. Un membre du OHR* y a participé au nom de la communauté internationale — qui avait déjà été représentée dans les rencontres précédentes —, tandis que des porte-paroles des familles et des services de recherches des sections locales de la Croix-Rouge ont reçu le statut d'observateur. La 12^e session, qui s'est tenue en décembre, a notamment débattu d'un plan d'action sur les problèmes juridiques que rencontrent les familles des disparus.

En outre, la quatrième session de l'ICMP** s'est tenue les 19 et 20 juin. Le président du CICR, qui est membre de la Commission, et des représentants des associations des familles et des gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie ont participé à la rencontre, qui a débuté à Zagreb avant de se déplacer à Vukovar et à Belgrade.

Le processus d'exhumation a été relancé vers la fin de l'année, sous la coordination du Bureau du haut représentant, avec la remise de certificats de décès par les autorités des deux entités. Sur le plan local, le CICR a fourni du matériel de base aux personnes chargées de procéder aux exhumations, afin de faciliter leur travail.

Le CICR a continué, tout au long de l'année, à recueillir les demandes de recherches des familles et d'autres informations liées à la recherche des disparus. La troisième édition mise à jour d'un catalogue de noms et d'autres données sur ces personnes a été publiée en mars, et des exemplaires ont été distribués dans tout le pays, ainsi qu'aux Sociétés nationales des États qui accueillent des réfugiés⁹. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ayant autorisé la consultation de ses dossiers, afin de rechercher des informations pertinentes sur les personnes disparues, un projet d'un an a débuté à La Haye en juin, le CICR assurant le financement d'une équipe de 32 personnes chargées de passer au crible quelque 60 000 pages de rapports rassemblés par les enquêteurs du Tribunal.

A La Haye également, l'équipe du CICR a effectué trois visites — en janvier, juin et novembre — de personnes détenues par le Tribunal, afin d'évaluer leurs conditions physiques et psychologiques de détention. Après chaque visite, le CICR a soumis un rapport présentant ses conclusions au président du Tribunal. En outre, l'institution a financé les visites des familles des détenus qui ne pouvaient assumer leurs propres frais de transport.

processus d'exhumation

visites de détenus

⁹ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 174.

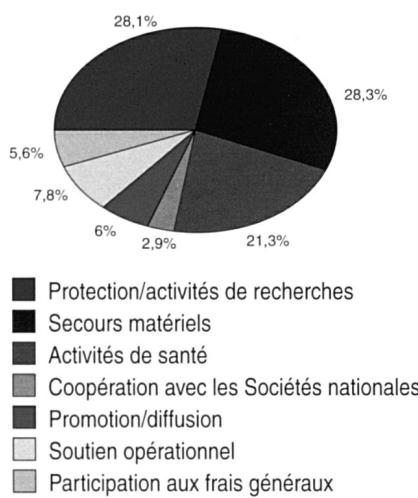
* OHR : *Office of the High Representative* (Bureau du haut représentant), nommé pour superviser l'application des aspects civils de l'accord de Dayton.

** ICMP : *International Commission for Missing Persons* (Commission internationale sur les personnes disparues). Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 176.

*protection et assistance
pour les civils*

EX-YOUGOSLAVIE

Dépenses totales en 1997
CHF 57 822 500



Des visites régulières ont été effectuées à des personnes détenues en Bosnie-Herzégovine en relation avec l'ancien conflit, ainsi qu'à un certain nombre de détenus de droit commun, qui nécessitaient une attention particulière dans la mesure où ils appartenaient à une minorité. Au cours des visites, les délégués ont évalué les conditions de détention et le traitement des détenus et ont, le cas échéant, fourni une assistance sous forme de vêtements et d'articles d'hygiène. Le CICR s'est efforcé, avec d'autres organisations concernées, de veiller à ce que les droits juridiques fondamentaux des détenus soient respectés.

En août, deux détenus, qui figuraient depuis septembre 1995 sur la liste des personnes disparues du CICR, ont été localisés dans une prison de Zenica, à la suite d'une visite non annoncée du GIP*. Les hommes, tous deux Serbes, ont été immédiatement libérés et réunis à leur famille à Banja Luka, le 20 août, sous les auspices du CICR. L'institution a aussi facilité le transfert à Banja Luka des neufs derniers prisonniers de guerre relâchés par les autorités croates.

Comme un certain nombre d'organisations, telles que le GIP, menaient des activités visant à protéger les civils contre diverses formes de harcèlement, le CICR s'est, dans une large mesure, limité dans ce domaine à rester en contact avec ces organisations et à maintenir son réseau d'information. Il a continué à collecter et à transmettre des messages Croix-Rouge, en coopération avec la Croix-Rouge locale, en particulier entre des personnes vivant de part et d'autre de la ligne de démarcation entre entités. Des regroupements familiaux pour les personnes vulnérables, dont beaucoup étaient âgées et avaient besoin d'assistance pour se rendre chez des parents vivant dans une autre entité, ont aussi été organisés sous les auspices du CICR.

Le CICR a effectué des évaluations régulières de ses programmes alimentaires et de ses programmes en matière de santé dans le pays, afin de pouvoir adapter son approche à l'évolution de la situation consécutive au conflit, en tenant compte des réformes prévues ou en cours dans les secteurs social et médical. Les résultats ont montré que, la plupart des projets de reconstruction étant axés sur le développement à long terme, il était nécessaire que le CICR poursuive son assistance pour répondre aux besoins immédiats et assurer le fonctionnement des structures existantes pendant que les réformes prenaient effet.

Les progrès ont été particulièrement lents dans le secteur de la santé, les ministres de la Santé des deux entités n'ayant pas adopté une législation adéquate, et en raison du fait que très peu de personnes seulement pouvaient payer leur propre traitement. Les établissements médicaux ont donc continué de dépendre des ressources extérieures pour fournir les services de base et le CICR est resté le principal fournisseur de médicaments et d'autres articles essentiels pour un large éventail d'établissements (hôpitaux, cliniques, postes de santé et pharmacies) qui ne recevaient pas d'assistance régulière d'autres sources. L'institution a également

* GIP : Groupe international de police.

fourni son appui aux maisons de retraite, hôpitaux psychiatriques et autres établissements médicaux et institutions sociales, sur une base *ad hoc*.

En avril, le CICR a effectué une évaluation, afin de déterminer l'effet d'une éventuelle suspension de cette aide. Il est apparu que de graves pénuries se seraient produites dans certains cas, et que jusqu'à 60% des ordonnances n'auraient pu être exécutées. L'institution a néanmoins pu interrompre les distributions dans certaines parties de la Republika Srpska, en raison du nombre croissant d'organisations humanitaires opérant dans cette entité.

Les systèmes d'approvisionnement en eau et les installations sanitaires ont été améliorés en 1997, permettant au CICR de réduire sensiblement ses programmes à la fin de l'année. Au cours de la période étudiée, l'accent est progressivement passé des réparations d'urgence au travaux d'entretien. Tout en continuant de mettre en œuvre une stratégie de « réaction rapide » pour les problèmes immédiats, les ingénieurs en eau et assainissement ont dispensé des conseils généraux aux techniciens locaux, leur ont appris à détecter les fuites et leur ont fourni du matériel de base (pièces détachées, outils) et des produits chimiques pour garantir une quantité suffisante d'eau potable. Les centres de santé, écoles et autres institutions sociales ont, eux aussi, reçu de l'équipement et des produits chimiques.

En outre, le CICR a soutenu divers projets de réhabilitation exécutés dans les domaines social, de la santé et de l'assainissement par huit Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Le CICR a redéfini le concept de vulnérabilité dans la période de transition et adopté une approche double visant à assister à la fois des bénéficiaires individuels et des structures communautaires qui fournissent des services aux personnes dans le besoin. À cet égard, une importance particulière a été accordée au renforcement de la coopération avec la Croix-Rouge locale.

Tout en développant cette approche, le CICR a continué à répondre aux besoins déjà identifiés. La seconde phase de son programme d'hiver 1996/1997 destiné à fournir des vivres, des vêtements et du matériel de chauffage aux personnes vulnérables a pris fin en janvier. Un programme de semences de printemps, lancé le mois suivant, a finalement été étendu pour couvrir quatre fois plus de familles que prévu lorsque l'appui annoncé par d'autres organisations ne s'est pas concrétisé. Les cuisines communautaires et les programmes de distribution de vivres gérés par diverses Sociétés nationales sous la responsabilité globale du CICR ont permis de secourir d'autres personnes dans le besoin. Le programme d'hiver 1996/1997 a été mis en œuvre avec l'assistance de la Croix-Rouge locale et des articles ont été achetés sur place chaque fois que possible, pour stimuler la production locale.

Un certain nombre de petits projets générateurs de revenus ont été lancés dans les deux entités, dans une nouvelle tentative d'augmenter la capacité de la Croix-Rouge locale à faire face aux besoins à l'échelon de la communauté. La remise en état de bureaux et entrepôts de la Croix-Rouge a commencé en avril, en

eau et assainissement

*travailler avec la
Croix-Rouge locale*



- visité régulièrement 110 détenus, dans 15 lieux de détention ;
- effectué trois visites de détenus incarcérés à La Haye sous la responsabilité du TPI et financé 10 visites de parents qui n'avaient pas les moyens de payer leur voyage ;



- récolté au total, auprès des familles des personnes toujours portées disparues, 19 697 demandes de recherches depuis le début du processus ;
- publié une troisième édition d'un catalogue contenant le nom de 17 300 personnes disparues et distribué 11 000 exemplaires à tous les membres du réseau de la Croix-Rouge engagés dans le processus de recherches ;
- fourni des informations sur le sort de 1 409 personnes disparues, deux tiers des renseignements étant donnés par les anciennes parties belligérantes pendant les sessions du Groupe de travail, l'autre tiers étant le fruit des méthodes de recherches intensives de l'institution ;
- transmis 12 131 messages Croix-Rouge ;
- réuni 39 personnes à leur famille ;



- maintenu un contact avec d'autres organisations qui suivent la situation des minorités et examiné, avec les autorités, les allégations de harcèlement ;



- mis en œuvre la seconde phase du programme d'hiver 1996/1997, qui a permis de fournir à 47 000 bénéficiaires non assistés par d'autres organisations des vêtements chauds, des couvertures, des ustensiles de cuisine, de la farine de blé et des articles d'hygiène ;
- mené à bien la première phase du programme d'hiver 1997/1998 pour 57 000 bénéficiaires, en fournissant des vivres aux familles démunies dans les régions urbaines ainsi que des vêtements et du matériel de chauffage aux personnes vulnérables dans les régions rurales et montagneuses ;
- mis en œuvre un programme de semences de blé d'hiver dans les régions de Banja Luka et de Doboj en faveur de 14 195 familles qui possédaient de la terre mais n'avaient pas les moyens de la cultiver (1 278 tonnes de semences de blé et 2 129 tonnes d'engrais ont été fournies) ;
- exécuté un programme de semences de printemps en fournissant à 180 000 familles des régions montagneuses 1 373 tonnes de pommes de terre de semence et 169 500 assortiments de semences de légumes ;
- fourni une assistance d'urgence à quelque 30 000 personnes démunies, sous la forme de colis individuels, de farine de blé, d'articles d'hygiène, de bâches de plastique, de couvertures et d'outils ;

- favorisé les projets bilatéraux menés par les Sociétés nationales d'Allemagne, d'Autriche, des États-Unis et de Suisse pour apporter une assistance aux nécessiteux par des distributions de vivres, l'organisation de cuisines communautaires et des programmes de collations dans les écoles ;



- approvisionné régulièrement 26 hôpitaux et 43 autres établissements médicaux en matériel chirurgical et médicaments indispensables pour les maladies chroniques ;
- remis en état des hôpitaux à Prijedor et Brcko, grâce à des projets délégués aux Sociétés nationales de Belgique, du Japon et de Norvège ;
- facilité la réalisation de projets bilatéraux menés par les Sociétés nationales de Belgique, d'Espagne, d'Italie et de Norvège, visant à remettre en état les hôpitaux et les services d'ambulance, à former le personnel médical et à fournir un appui psychosocial ;



- effectué des réparations d'urgence et des travaux d'entretien sur les systèmes d'approvisionnement en eau, y compris le matériel de pompage, de 45 services des eaux ;
- fourni à 102 services des eaux municipaux/locaux, 39 établissements médicaux et 43 écoles du matériel élémentaire de réparation pour la plomberie et l'électricité, ainsi

- que des produits chimiques et des désinfectants pour la prévention des maladies transmises par l'eau ;
- achevé son programme visant à dégager des systèmes d'égouts bouchés dans les hôpitaux et les bâtiments publics dans les deux entités en utilisant deux camions de traitement des égouts ;
 - alimenté en eau, au moyen de camions-citernes, la population des régions autour de Tuzla et de Trebinje où l'approvisionnement avait été provisoirement interrompu ;
 - organisé des ateliers de formation de deux jours sur la détection des fuites à l'intention du personnel de 12 services des eaux et fourni le matériel nécessaire à cette tâche ;
 - remis en état, grâce à un projet délégué à la Croix-Rouge allemande, le système d'approvisionnement en eau de Jahorina, qui alimente des parties de Sarajevo et de nombreux villages de la Republika Srpska ;
 - facilité un projet bilatéral mis en œuvre par la Croix-Rouge suédoise pour améliorer les systèmes d'égouts de Tuzla et Zivinice ;
-  – fourni un appui financier et matériel à 16 camps d'été organisés par la Croix-Rouge locale dans quatre endroits (trois dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et un dans la Republika Srpska) pour un total de 1 440 enfants appartenant aux catégories les plus vulnérables de la population ;
- prêté son concours aux activités de recherches, de secours et de diffusion de la Croix-Rouge locale en dispensant une formation et en remettant des fournitures de bureau ;
 - effectué, en coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des réparations importantes dans les bureaux et entrepôts de la Croix-Rouge dans les deux entités ;
 - mis sur pied plusieurs projets à caractère communautaire, conjointement avec la Croix-Rouge locale, pour assister des personnes vulnérables tout en créant des emplois et en stimulant l'économie locale ;
 - formé, avec l'appui de la Croix-Rouge de Norvège, 192 professeurs volontaires dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et 132 dans la Republika Srpska, dans le cadre d'un programme de promotion des valeurs humaines fondamentales ;
 - mené à bien un programme de prévention contre les dangers des mines pour les écoles primaires, en coopération avec les ministères de l'Éducation des deux entités, et animé des séminaires d'introduction sur le sujet à l'intention des enseignants et des directeurs d'école ;
 - lancé un programme de collecte de données sur l'effet des mines, exécuté par 11 instructeurs du CICR spécialistes de la prévention contre les dangers des mines, deux employés locaux du CICR et 118 volontaires de la Croix-Rouge formés comme instructeurs en matière de prévention dans ce domaine ;
 - animé sept ateliers de formation dans le domaine de la prévention contre les dangers des mines pour 170 volontaires de la Croix-Rouge ;
 - organisé un concours national de dessin et de rédaction pour les écoliers sur le thème de la prévention contre les dangers des mines, auquel 1 000 élèves ont participé (les meilleurs travaux ont été exposés à Ottawa à la conférence organisée pour signer un traité international interdisant l'emploi des mines anti-personnel).

prévention contre les dangers des mines

coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Avec cette dernière, le CICR a également continué à œuvrer en vue de la reconnaissance d'une Société nationale pour le pays tout entier. Des progrès ont été enregistrés en octobre, lorsqu'une Croix-Rouge unique a été constituée dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Par la suite les secrétaires généraux des Croix-Rouges des deux entités ont assisté, en qualité d'observateurs, au Conseil des Délégués, qui s'est tenu à Séville, en novembre¹⁰.

Les actions de prévention contre les dangers des mines menées par le CICR ont pris de l'ampleur dans tout le pays en 1997, un nombre toujours plus grand de volontaires de la Croix-Rouge étant formés comme instructeurs. Les informations sur les dangers des mines terrestres antipersonnel ont été diffusées par les collaborateurs du CICR responsables de la sensibilisation aux mines, avec l'aide de volontaires de la Croix-Rouge locale, par des campagnes dans les médias, des activités dans les écoles et des exposés dans les communautés.

Pour améliorer la coordination et identifier les groupes vulnérables, un programme de collecte de données a été mis sur pied, comme outil permettant de comprendre l'effet des mines sur les communautés. Ce programme, qui est devenu un modèle en son genre, comprenait deux activités : une recherche générale sur les effets des mines sur les plans humain, social et économique et une étude sur les accidents dus à ces engins. Ses conclusions ont aussi été utilisées pour définir l'approche du CICR face au problème des mines dans d'autres parties du monde.

Le CICR s'est penché sur une autre conséquence durable des hostilités — à savoir le sentiment général de défiance et d'incompréhension — avec un programme visant à encourager les valeurs humanitaires fondamentales. Ce programme a eu pour but de former des professeurs chargés d'inciter les jeunes à adhérer à la Croix-Rouge et à participer à des activités fondées sur la communauté. Les ateliers de formation des professeurs ont mis l'accent sur l'esprit d'équipe et la sensibilisation aux principes de la Croix-Rouge, comme le respect des autres, quelle soit leur origine ethnique.

Des progrès sensibles ont été accomplis en matière de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées. Les contacts avec les militaires ont été renforcés et le nombre de cours sur le droit des conflits armés a augmenté. De surcroît, un accord de formation pour toutes les divisions a été conclu avec le commandant en chef de l'armée des Serbes de Bosnie.

¹⁰ Voir *Europe occidentale et centrale*, p. 181, et
Coopération du CICR à la vie du Mouvement, pp. 307-309.

CROATIE

Le processus de rétrocession de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental à la Croatie, qui s'est poursuivi conformément aux dispositions de la déclaration d'intention adressée par le gouvernement croate au Conseil de sécurité des Nations Unies en janvier, a retenu l'essentiel de l'attention tant nationale qu'internationale. À la suite d'élections locales à l'échelle du pays tout entier, en avril, des structures administratives et politiques conjointes pour la région ont été établies par les autorités croates, en collaboration avec les représentants élus de la minorité serbe. Le processus s'est déroulé sous la supervision de l'ANUTSO*, dont le mandat a été prolongé à deux reprises de six mois, jusqu'au 15 janvier 1998, date de la fin de la réintégration.

La normalisation des relations entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie a progressé tout au long de l'année, conduisant en septembre à la signature de six accords sur des sujets tels que la circulation transfrontalière, l'aide sociale et un assouplissement des procédures douanières entre la Slavonie orientale et la Yougoslavie.

Malgré des succès sur le plan politique, les conditions de sécurité sont restées précaires pour de nombreuses personnes, notamment en Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs des Nations Unies. Bien que l'exode massif que craignaient certains à la suite de la réintégration de la Slavonie orientale ne se soit pas produit, des pénuries de logement et le problème des personnes déplacées sont restés des sujets d'inquiétude. En février, le CICR a soumis aux autorités croates un rapport sur la situation de la population qui se trouvait encore dans les anciens Secteurs nord et sud. À la suite de plusieurs incidents violents survenus en mai entre des réfugiés croates de retour dans les anciens Secteurs et la population locale serbe, le CICR a fourni une assistance aux victimes et est intervenu auprès des autorités pour attirer leur attention sur la situation. Tout au long de l'année, six équipes



⊕ Délégation CICR + Sous-délégation/bureau CICR ☺ Slavonie orient., Baranja et Srem occid.

*réintégration de la
Slavonie orientale*

* ANUTSO : Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental.

mobiles du CICR basées dans les villes de Knin et Vojnic, ont effectué des visites quotidiennes à des villages reculés dans toute la région, afin de se rendre compte des conditions de vie des personnes âgées et isolées.

Avec un certain nombre de Sociétés nationales, le CICR a assisté les personnes vulnérables de la Slavonie orientale et des anciens Secteurs en distribuant des

CROATIE



- examiné les conditions de vie et le traitement de 115 personnes incarcérées, en relation avec le conflit ou pour atteinte à la sécurité, dans 19 lieux de détention ;
- supervisé la libération de 60 détenus qui étaient auparavant aux mains des autorités croates, dont 18 prisonniers de guerre serbes de Bosnie, et aidé 12 détenus à retourner dans leurs régions d'origine ;
- facilité les visites de 65 proches à 35 détenus incarcérés en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie ;



- recueilli en tout 869 demandes de recherches de familles des personnes disparues à la suite des opérations militaires de 1995 dans les anciens Secteurs des Nations Unies, les a soumises aux autorités compétentes, avec lesquelles il est resté en contact étroit, et a fourni une réponse dans 66 cas ;
- permis à 83 personnes de quitter la République fédérale de Yougoslavie, la Slavonie orientale et la Bosnie-

EN 1997, LE CICR A :

Herzégovine pour rejoindre leur famille restée en Croatie, dans le cadre du programme de regroupement familial conjoint du CICR et du HCR ;

- réuni 17 familles séparées par les anciennes lignes de front ;
- remis 6 446 messages Croix-Rouge ;



- effectué des visites régulières dans quelque 600 villages disséminés dans les anciens Secteurs nord, sud et ouest des Nations Unies, pour se rendre compte des conditions de vie et du bien-être de la population civile en général, et d'environ 10 000 Serbes âgés en particulier, intervenant en leur nom auprès des autorités si nécessaire ;

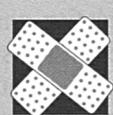


- distribué tous les mois des vivres et d'autres secours essentiels à quelque 30 000 personnes déplacées et réfugiés en Slavonie orientale et dans les anciens Secteurs des Nations Unies ;

- mis en place un programme de semences d'hiver pour 20 000 bénéficiaires en Slavonie orientale, leur fournissant 20 000 assortiments de semences de légumes, 100 tonnes de pommes de terre de semence et 100 tonnes d'engrais ;

- facilité les projets bilatéraux menés par la Croix-Rouge allemande pour distribuer des collations à 7 854 enfants dans 55 écoles à Tenja et Tordini et pour fournir des repas chauds quotidiens grâce à des cuisines communautaires ;

- apporté son soutien aux programmes d'assistance du CICR en faveur des personnes vulnérables en Bosnie-Herzégovine, par l'intermédiaire du centre de logistique des secours à Zagreb ;



- fourni, grâce à un projet délégué à la Croix-Rouge de Belgique, des médicaments de base pour le traitement des maladies chroniques et du matériel chirurgical à six établissements de santé de Slavonie orientale ;
- assisté l'hôpital de Vukovar, en four-

vivres et d'autres articles, en réalisant un programme de semences de printemps et en dirigeant des cuisines communautaires. Des réparations d'urgence des systèmes d'approvisionnement en eau, des projets de remise en état d'installations et la fourniture de produits chimiques et de matériel aux services des eaux municipaux ont permis de faire en sorte que les normes élémentaires d'hygiène publique soient

nissant des repas chauds quotidiens à quelque 200 patients entre juin et septembre, moment à partir duquel les autorités sanitaires ont pu prendre le relais ;



- effectué des réparations d'urgence sur des systèmes d'approvisionnement en eau, ainsi que dans toute la Slavonie orientale, et fourni aux sept services des eaux municipaux et à 10 petits villages suffisamment de pièces détachées, d'outils et de produits chimiques pour leur permettre d'assurer un approvisionnement continu en eau potable ;
- distribué une moyenne de 20 000 litres d'eau par jour dans les régions dont l'approvisionnement était temporairement interrompu ;
- achevé un projet de remise en état du système d'égouts dans le complexe scolaire de Beli Manastir, en Slavonie orientale, fréquenté par 1 200 écoliers ;



- organisé 12 ateliers consacrés aux qualités d'organisateur, auxquels ont participé 30 élèves et professeurs du secondaire ;

- publié quatre éditions (10 000 exemplaires) d'un bulletin d'information CICR/Croix-Rouge croate, qui décrit les activités de diverses organisations de la jeunesse en Croatie ;

- fourni un appui logistique et financier à la Croix-Rouge croate pour deux camps d'été internationaux, qui ont rassemblé 160 jeunes venus de toute la Croatie et du reste de l'Europe ;
- continué à soutenir les équipes de premiers secours en Slavonie orientale et dans les régions de la Baranja et du Srem, et fourni du matériel radio à huit Croix-Rouges locales, pour améliorer leur préparation aux situations d'urgence ;



- organisé, en février, un cours sur le droit des conflits armés à l'intention de 20 officiers de l'armée et, en octobre, un cours destiné à 18 instructeurs militaires appartenant aux trois branches des forces armées (armée de terre, marine et armée de l'air) ;



- organisé 2 688 séminaires sur la prévention contre les dangers des mines pour 13 000 adul-

tes et 46 000 enfants, dans diverses villes de Slavonie orientale et d'autres régions infestées de mines ;

- lancé une nouvelle campagne médiatique en février et donné cinq conférences de presse, pour diffuser le message relatif au danger que représentent les mines ;
- formé 85 volontaires locaux de la Croix-Rouge locale pour qu'ils deviennent des instructeurs spécialisés dans la prévention contre les dangers des mines et réalisé un documentaire vidéo sur ce thème pour qu'ils l'utilisent dans leur travail ;
- aidé à former quatre instructeurs du Centre d'action antimines des Nations Unies, afin qu'ils mettent en œuvre un programme de sensibilisation dans les centres pour les personnes déplacées et les réfugiés ;
- distribué, au public et à ses principaux interlocuteurs, des informations relatives à la prévention contre les dangers des mines sous forme de calendriers, de brochures et de cahiers, par l'intermédiaire des instructeurs et des sections locales de la Croix-Rouge.

rétablissement des liens familiaux

prévention contre les dangers des mines

respectées. Des médicaments et des secours chirurgicaux essentiels ont continué d'être fournis aux établissements médicaux de Slavonie orientale jusqu'à ce que le ministère croate de la Santé puisse reprendre la responsabilité de la région dans ce domaine.

Tout au long de l'année, le CICR a continué à examiner les conditions de détention et le traitement des personnes incarcérées en relation avec le conflit ou pour des délits liés à la sécurité. Le CICR a aidé les détenus libérés à rentrer chez eux, en supervisant les opérations de transfert et en organisant le transport. En avril, l'institution a mis sur pied un programme de visites familiales pour les détenus, qui a permis aux personnes vivant en Slavonie orientale de rendre visite à leurs parents détenus en Croatie. En outre, des visites de proches résidant en République fédérale de Yougoslavie à des détenus se trouvant en Croatie, et vice versa, ont eu lieu pour la première fois.

Pour beaucoup, l'héritage le plus douloureux de la guerre a été l'incertitude persistante quant au sort de proches portés disparus. La recherche des personnes disparues depuis le conflit de 1991 en Croatie et depuis les opérations militaires de 1995 dans les anciens Secteurs des Nations Unies est restée une source de grande préoccupation. En 1997, le CICR a assisté, en qualité d'observateur, à cinq sessions des commissions gouvernementales croate et yougoslave pour les personnes disparues.

Dans le cadre d'un programme de regroupement familial conjoint du CICR et du HCR, le CICR a aidé des personnes âgées et d'autres personnes vulnérables à être réunies avec des parents qui avaient fui en République fédérale de Yougoslavie à la suite des opérations militaires dans les anciens Secteurs. Le CICR a également mené son propre programme, réunissant des personnes avec leur famille en Croatie. En Slavonie orientale, il a suivi de près les changements provoqués par la réintégration de la région, en maintenant des contacts avec la population locale, les autorités et l'ANUTSO.

Pour lutter contre la menace toujours présente des mines terrestres dans les zones où se trouvaient les anciennes lignes de front, le CICR a mis en œuvre, avec la Croix-Rouge croate, un programme à caractère communautaire dans le cadre duquel des volontaires de la Croix-Rouge ont reçu une formation sur la manière d'accroître la prévention contre les dangers des mines dans leur propre communauté. Outre les centaines de séminaires et d'exposés qu'il a organisés, le CICR a lancé, en février, une campagne d'information sur les mines dans les médias.

Dans le cadre du programme du CICR et de la Croix-Rouge croate de la Jeunesse, une série d'ateliers de formation consacrés aux qualités d'organisateur ont eu lieu pour les professeurs et les élèves des écoles secondaires. Par ailleurs, deux camps d'été internationaux de la Croix-Rouge ont été organisés pour la première fois en Croatie. Leur but était de promouvoir les principes de la Croix-Rouge et la sensibilisation aux problèmes humanitaires, par l'échange d'idées et la discussion sur des sujets appropriés.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YUGOSLAVIE

(Serbie, Monténégro)

L'année 1997 a été marquée par une instabilité politique et économique croissante dans toutes les régions, avec des explosions de violence sporadiques extrêmement préoccupantes. Le président serbe, Slobodan Milosevic, a été élu président de la Fédération en juillet, mais les élections, tant de son successeur en Serbie que du nouveau dirigeant du Monténégro, ont été l'objet de controverses. Les perspectives économiques sont restées sombres et la population a exprimé son mécontentement en se livrant à des manifestations à Belgrade et au Kosovo.

Le CICR a concentré son attention sur le Kosovo, à mesure que les manifestations de la communauté albanaise déclenchées par l'état de l'économie et l'incapacité des autorités serbes à appliquer un accord sur le système d'éducation conclu en septembre 1996 devenaient de plus en plus violentes. En janvier, la police serbe a procédé à une série d'arrestations d'Albanais du Kosovo soupçonnés d'avoir commis des actes visant à porter atteinte à la sécurité de l'État. À l'issue de multiples contacts avec des membres du ministère de la Justice à Belgrade et de démarches écrites, le CICR a obtenu, fin février, l'accès aux personnes arrêtées. Toutefois, une seconde série de visites a été suspendue, les autorités ayant refusé de laisser le CICR s'entretenir sans témoin avec des détenus qui n'avaient pas encore été condamnés. Malgré de nombreux contacts avec les autorités et une réunion sur la question entre le président serbe et le président du CICR à Belgrade, en juin, la situation est restée inchangée jusqu'en décembre. À cette date, suite à une intervention écrite adressée au ministère de la Justice, le CICR a été autorisé à visiter les détenus dont la condamnation avait été confirmée.

Entre-temps, les délégués ont continué de visiter régulièrement les autres détenus de sécurité déjà condamnés. En outre, le CICR a réuni des détenus libérés par



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation/bureau CICR

Kosovo



- visité 117 détenus incarcérés pour des raisons liées à la sécurité de l'État, dans 14 lieux de détention ;
- effectué une série de visites à 37 personnes d'origine albanaise incarcérées dans cinq lieux de détention au Kosovo ;
- réuni 12 détenus libérés par les autorités croates à leurs familles en République fédérale de Yougoslavie ;



- recueilli au total 869 demandes de recherches émanant de familles de personnes disparues depuis les opérations militaires de 1995 dans les anciens Secteurs des Nations Unies, les a transmises aux autorités compétentes, avec lesquelles il a maintenu des contacts, et a fourni une réponse dans 66 cas ;
- réuni 41 personnes à leur famille en République fédérale de Yougoslavie ;

EN 1997, LE CICR A :

- aidé, dans le cadre d'un programme de regroupement familial conjoint du CICR et du HCR, 83 personnes vivant en République fédérale de Yougoslavie, en Slavonie orientale et en Bosnie-Herzégovine à rejoindre leurs proches restés en Croatie ;
- traité 2 501 messages Croix-Rouge ;
- aidé la Croix-Rouge yougoslave à ouvrir cinq centres de diffusion, en formant du personnel volontaire et en fournissant des livres et du matériel ;
- lancé un projet de 12 mois sur la protection et le respect de l'emblème de la croix rouge, pour enseigner aux volontaires de la Croix-Rouge yougoslave les règles relatives à son usage ;
- aidé la Croix-Rouge yougoslave à organiser des camps d'été pour 6 000 enfants, dont beaucoup étaient des orphelins réfugiés ;
- organisé des cours de droit humanitaire pour les officiers de la I^e Armée en avril, pour la marine yougoslave en juin et pour la III^e Armée en septembre ;
- formé 37 instructeurs en matière de prévention contre les dangers des mines venant de six sections locales de la Croix-Rouge et élaboré un petit programme sur le même thème à l'intention de personnes qui travaillent la terre près des frontières occidentales du pays.



les autorités croates à leurs familles se trouvant en République fédérale de Yougoslavie.

La recherche des personnes disparues depuis le conflit de 1991 en Croatie et les opérations militaires de 1995 dans les anciens Secteurs des Nations Unies est restée une priorité pour le CICR, qui a participé, en qualité d'observateur, à cinq réunions des commissions gouvernementales croate et yougoslave pour les disparus. Les relations entre les deux pays sur un certain nombre d'autres sujets ont continué à s'améliorer¹¹.

Dans le cadre d'un programme de regroupement familial conjoint du CICR et du HCR, le CICR a aidé des personnes qui avaient fui en République fédérale de Yougoslavie pendant les opérations militaires dans les anciens Secteurs à reprendre contact avec leurs proches restés en Croatie, et parfois à retourner auprès d'eux. L'institution a également maintenu son propre programme, réunissant essentiellement des personnes âgées et d'autres personnes vulnérables à leur famille en République fédérale.

Le CICR a organisé divers séminaires et ateliers de formation en droit humanitaire pour les forces armées yougoslaves. Des relations de travail ont été officiellement instaurées avec les quartiers généraux et les postes de commandement de la Force de stabilisation. Le CICR a formé, avec la Croix-Rouge yougoslave, un premier groupe d'instructeurs spécialisés dans la prévention contre les dangers des mines venant de sections locales de la Croix-Rouge situées dans des régions frontalières. Le CICR a aussi aidé la Société nationale à ouvrir des centres de diffusion dans cinq des principales villes du pays.

¹¹ Voir *Croatie*, pp. 193.

TURQUIE

Comme les années précédentes, le CICR s'est efforcé de faire progresser les discussions avec les autorités turques sur un certain nombre de sujets humanitaires. Le délégué général pour l'Europe occidentale, centrale et les Balkans s'est rendu fin mars à Ankara, où il a eu des entretiens au ministère des Affaires étrangères. Plusieurs rencontres ont aussi été organisées, au cours de l'année, avec le représentant permanent de la Turquie auprès des Nations Unies à Genève. Néanmoins, à chaque fois, les autorités turques n'étaient pas disposées à aborder véritablement la question de savoir si l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève s'appliquait à la situation régnant dans le sud-est du pays. En conséquence, le CICR n'a pu discuter d'éventuelles activités en faveur des détenus ou des civils affectés par la situation dans ces régions.

À deux reprises, en mai/juin, puis de nouveau en septembre/octobre, l'armée turque a lancé une importante opération militaire dans le nord de l'Irak. Le CICR a exhorté les autorités militaires turques et toutes les parties impliquées à respecter les règles élémentaires du droit international humanitaire, demandant l'accès immédiat à la région, afin de pouvoir remplir son mandat aux termes des Conventions de Genève. Les autorités turques ont rejeté cette requête, arguant que la IV^e Convention n'était pas applicable dans ce cas.

Conformément à l'accord conclu en 1996 avec les autorités militaires turques, le CICR a été invité à donner une série de cours sur le droit des conflits armés. En mars, 60 officiers de l'armée de terre et de la marine ont participé à trois cours de base, tandis qu'un séminaire de formation était organisé pour 43 instructeurs militaires. En outre, un cours spécial portant sur le droit humanitaire et les droits de l'homme a eu lieu pour 18 officiers supérieurs de la police.

BUDAPEST

Délégation régionale

(Bulgarie, Hongrie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

L'ouverture par le CICR d'une délégation régionale pour couvrir l'Europe centrale et du sud-est a coïncidé avec la décision de nombreux pays de cette partie du monde de passer à une économie de marché et de devenir membres d'institutions supranationales, comme l'OTAN et l'Union européenne. Certains de ces pays ont vu leurs efforts récompensés, tandis que les espoirs d'autres ont été déçus. La nouvelle délégation s'est efforcée, tout au long de l'année, de comprendre l'incidence

des mutations économiques et politiques rapides que connaît la région sur les catégories les plus vulnérables de la société.

Avec l'effondrement de l'ordre public en Albanie, la jeune délégation s'est immédiatement trouvée confrontée à une crise. Elle a réagi en coordonnant la mise sur pied d'une délégation pleinement opérationnelle¹².

Le président du CICR a assisté, fin mars, à l'ouverture officielle de la délégation régionale et a rencontré le président et le premier ministre hongrois, qui se sont déclarés prêts à soutenir la délégation dans toutes ses activités.

La délégation s'est employée, tout au long de l'année, à constituer un important réseau de contacts avec les gouvernements, les médias et les Sociétés nationales, afin de faire mieux connaître le droit international humanitaire et de faire en sorte qu'il soit incorporé dans les législations nationales. Des missions ont été effectuées dans les Sociétés nationales des huit pays couverts par la délégation, essentiellement pour évaluer leurs besoins et leurs capacités, et discuter d'éventuels domaines de coopération. Au cours de la visite en Bulgarie, qui s'est déroulée en janvier, des réunions ont eu lieu avec la Société nationale pour débattre de l'ordre des priorités selon lesquelles il convenait de répondre aux besoins créés par le bouleversement économique et politique qui affectait le pays.

Pendant leur séjour dans la capitale roumaine, Bucarest, où ils s'étaient rendus pour l'Assemblée de l'Atlantique nord en octobre, le président du CICR et le délégué régional ont eu plusieurs entretiens avec des représentants du gouvernement et de la Croix-Rouge de Roumanie.

Une évaluation des activités de recherches en cours et des besoins potentiels des Croix-Rouges bulgare, hongroise, slovaque et tchèque et de la Croix-Rouge de Roumanie a été effectuée fin septembre, pour élaborer et structurer des programmes de coopération avec les services de recherches des Sociétés nationales de la région.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées de la région. Les programmes de formation existants ont continué à être mis en œuvre en Bulgarie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, tandis que les activités ont repris en Pologne et en Roumanie, après une interruption de près de six mois. Le premier cours de droit des conflits armés jamais organisé en Slovénie a réuni 24 officiers des forces armées en octobre. La délégation a également étudié la possibilité d'étendre ce type d'activités aux forces de police et de sécurité de Bulgarie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Par ailleurs, elle a examiné des projets de coopération active avec les forces armées de Hongrie, de la République tchèque et de Slovaquie.

*promotion du droit
international humanitaire*

¹² Voir *Albanie*, pp. 182-184.